

Garantie d'accès veut dire préservation des emplois et des industries dont l'avenir pourrait être un jour menacé et cela veut dire aussi création d'emplois.

Selon Alasdair McKichan, Président du Conseil canadien du Commerce de détail,

De nombreux investissements, notamment européens, seront effectués au Canada dès l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Nombre d'entreprises canadiennes attendent également la réalisation de cette entente pour réinvestir dans leurs propres industries.

L'Opposition nous a accusés, par le biais de l'Accord de libre-échange, de délaisser d'autres marchés comme les pays de la région du Pacifique et de l'Europe. Voici ce que le Conseil du Canada a à dire à ce sujet:

Nombreux sont ceux qui pensent que la libéralisation des échanges avec les États-Unis nous empêchera d'accroître nos échanges avec d'autres pays. Cette affirmation ne repose sur rien. En fait, l'accroissement de nos échanges avec la clientèle américaine pourrait bien nous permettre de réaliser les économies d'échelle nécessaires pour atteindre des marchés plus lointains.

Monsieur le Président, c'est ce qui vise l'Accord de libre-échange. Il profitera à toutes les régions du Canada. Il permettra de créer des emplois, il favorisera l'investissement et il renforcera l'économie du Canada. L'Accord de libre-échange nous aidera à poursuivre notre développement en tant que société humaine, dynamique et distinctive.

Bien que l'Accord de libre-échange soit simple dans ses principes, son application est complexe. Ceci est inévitable compte tenu de sa nature exhaustive. Après avoir soutenu que l'Accord de libre-échange équivaut à vendre le pays, l'Opposition se sert maintenant de la complexité de l'Accord pour déformer l'interprétation de certaines de ses dispositions.

L'Opposition a tellement dénaturé et tronqué la vérité, qu'il me serait impossible de reprendre une à une toutes ces allégations. Aussi vais-je me contenter de traiter quatre d'entre elles, laissant à mes collègues du gouvernement le soin de réfuter les autres.

La première allégation concerne le Régime d'épargne-actions du Québec. Il y a trois semaines, le chef de l'Opposition déclarait en Chambre que ce régime était incompatible avec les dispositions de l'Accord de libre-